

La Dépêche : journal quotidien

I. La Dépêche : journal quotidien. 1908-10-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

étude publiée à la Revue des Idées. Lors d'un astronome est présenté à une personne du public ordinaire, dit M. Esclançon, une des premières questions qu'on lui pose est généralement la suivante : « Monsieur, vous devez donc pouvoir nous dire le temps qu'il fera demain ? Mais l'astronome, embarrassé, cherche à détourner l'attention du questionneur, il rougit de son ignorance. Pas plus que le premier venu, il ne sait le temps qu'il fera demain. Le public croit toujours que les savants d'aujourd'hui, pareils aux anciens charlatans, détournent des secrets. C'est se faire de la science une singulière idée. Le vrai savant dit tout ce qu'il sait, franchement, sans se soucier des conséquences, mais il se fait un scrupule d'aller plus loin. C'est pourquoi l'astronome-météorologiste ne répond pas quand on lui demande si le temps va changer. Il est impossible, dans l'état actuel de cette science, toute jeune encore, de prédire pour le lendemain l'état du ciel. Cependant, devant les exigences du public, le Bureau central météorologique et les bureaux analogues annoncent des probabilités, telles que : beau, nuageux, couvert. Une probabilité n'est pas une certitude ; sa réalisation est à la merci de la variation brusque, imprévisible, sans doute, de la distribution des pressions barométriques, la force et la direction du vent dans les régions supérieures et à la surface du sol, permettent parfois de signaler la venue des tempêtes ou des cyclones, mais il s'agit là de phénomènes exceptionnels et très puissants, toujours précédés de grandes perturbations. La méthode ne donne plus rien de précis quand il s'agit des états moyens de l'atmosphère, quand il s'agit de ce qui nous intéresse communément, « la pluie et le beau temps ».

Que faut-il donc penser de la météorologie ? demande, pour conclure, M. Esclançon. Doit-on espérer que, de la masse des observations qu'elle a réunies, puisse sortir une méthode rationnelle ? C'est très aléatoire, mais il n'est pas impossible que l'on arrive à prédire le temps, à échéance très brève, avec un certain degré d'approximation. Nous resterons toujours dans les probabilités, mais en les serrant de plus près, en les rendant de moins en moins improbables, en diminuant, jusqu'à la quasi certitude, les chances d'erreur. Dans les prévisions à long terme, ce sont les propres expressions de M. Esclançon, on sera toujours arrêté par les innombrables éléments secondaires dont l'influence devient, à la longue, considérable.

Et cela vaut mieux ainsi. Il n'est pas à souhaiter que la météorologie devienne une science exacte. Il me semble que cela jetterait sur la vie une monotonie fâcheuse, en nous enlevant, quand il fait mauvais, l'espoir du beau temps, quand il fait trop beau, l'espoir de quelques rafraîchissants maigres. Il est d'ailleurs quels que pays au monde où le temps est, soit invariablement beau, soit invariablement mauvais. Ces derniers sont à peu près inhabitables, comme les îles Auckland, où il pleut sans relâche ; mais sur les côtes du Pérou, qui sont ponctuées, il ne pleut jamais, et ce n'est pas gai non plus. Restons dans l'imprévu ; ne sollicitons pas trop les météorologistes. Songez que le bonheur est presque tout entier dans le désir, et souhaitons qu'on nous laisse la possibilité de désirer le temps qui nous convient. Car, c'est tout ce que nous voulons, quand nous pensons au temps qu'il fera ; nous voulons un certain temps fait exprès pour nous. Eh bien ! le seul moyen de le posséder est de le désirer. Si le temps était prédit avec autant de certitude que les phases de la lune, nous aurions perdu, en ce domaine, un de nos plus précieux pouvoirs, celui de l'illusion.

REMY DE GOURMONT.

LIQUEUR BÉNÉDICTINE

NOS ENQUÊTES

Les Gardiens de Fous

De nombreux congrès ont tenu leurs assises en ce mois d'octobre. L'un d'eux n'a pas eu les honneurs de la grande presse. Et cependant il méritait de retenir l'attention, car il réunissait des travailleurs à la société, en échange d'un salaire infime, contre la mission périlleuse de soigner et de garder les malades. Nous voulons parler du personnel des hôpitaux et des asiles. Parmi eux, certains méritent l'admiration la plus tragique que l'on puisse imaginer : ce sont les gardiens de fous.

Chez les Fous furieux

Le gardien de fous est le compagnon inséparable du malade. Comme celui-ci, il est véritablement interné. Il loge à l'asile, il suit l'aliéné pas à pas, partage sa nourriture, subit ses colères et parfois meurt assassiné par ses coups.

Bien qu'on règlement sévère interdit à tout étranger l'accès de la maison mystérieuse, nous avons pu franchir le seuil des bâtiments dressés, comme un domaine de plaisance, au milieu de jardins somptueux, et nous avons visité le quartier des fous furieux. Ils se tenaient dans une vaste salle, une douzaine de tout âge, adossés au mur. La tête rasée, le cou libre, ils avaient une vague ressemblance avec des forçats.

Dans un cabanon, aux murs capitonnés, nous aperçûmes par le judas, un homme élançant immobile sur la paille, le corps entièrement recouvert d'un drap.

Celui-là est dans un état de fureur continue. Il a détruit le lit rivé au sol, puis le matelas posé à terre. Alors on a été obligé de le coucher sur la paille, comme une bête.

Il fait un mouvement, il est réveillé. L'infirmier profite de ce moment pour changer la literie. Il appelle trois de ses collègues et pénètre avec eux dans la cellule.

A leur approche, l'homme s'est dressé, sa figure s'est convulsée, un cri est sorti de sa gorge. Les gardiens entourent le malheureux, tout prêt déjà à assaillir les arrivants, le saisissent. Immobilité. Pendant ce temps, l'un d'eux enlève la paille souillée et étend sur le sol une boîte fraîche, puis tous entrent pré-

ciatement le réduit où le fou, la bave aux lèvres, hurle et gesticule.

Comment meurent les Gardiens

La plupart des malades portent des vestes-sacs qui emprisonnent leurs bras et se ferment à l'aide d'une ceinture dont le gardien est toujours porteur. Ce système empêche les maniaques de se déshabiller communément dans la journée. Une serrure est également adaptée aux solitaires, fermés à double tour. Ainsi, beaucoup de malades ne peuvent se dévêtir qu'avec l'aide du gardien.

L'usage de la douche froide sur le crâne est en général supprimé et remplacé par un bain. Dans la baignoire, la tête du dément est retenue hors de l'eau par une espèce de « carcan » en toile, ceci pour éviter tout accident. On prévient toute tentative de suicide. Métré fin à ses jours, s'évadent, sous son nom imaginaire, sont les trois idées fixes qui hantent le cerveau de l'agité.

C'est l'heure du coucher. Le malade déteste l'obscurité et il faut souvent les exhortations répétées des gardiens pour le décider à prendre son repos. Parfois les admonestations le rendent furieux et sa colère provoque un crime.

Le 20 mars 1904, à l'asile de Villejuif, l'infirmier Caudac, entré dans l'administration depuis deux mois à peine, prenait le service de veille : la garde de vingt-trois hommes. Les temps orageux avaient exercé une fâcheuse influence sur les malades, mais ils paraissaient calmes à ce moment.

Les uns lisaient, d'autres feuilletaient un recueil d'images ; à l'extrémité de la salle, un homme agenouillé récitait une prière. Pour que les malades consentissent à regarder leur lit, il fallait que l'un d'eux donnât l'exemple. Caudac s'adressa au dément mystique. A peine avait-il pris la parole, que le fou bondit sur le gardien, le saisit à la gorge, le renversa et l'étrangla. Puis, le meurtre accompli, l'homme s'agenouilla près du cadavre et reprit sa prière.

Les autres malades défilèrent en ricanant devant le corps du gardien. A la fin, l'un d'eux, pris de frayeur, poussa un cri : alors les infirmiers accoururent et aperçurent le corps déjà raidi de leur camarade.

Les fous firent le récit du drame, le criminel fut mis en cellule. Et la sinistre veillée continua. Dans le couloir sur lequel s'élevaient les cabanons, les pas légers du gardien retentirent toute la nuit comme à l'ordinaire. Et, toute la nuit, par le judas il épia les fous isolés, un appareil pointeur contrôlant automatiquement sa surveillance. Puis au matin, l'agent rédigea son rapport journalier, celui qui note brièvement avec l'état des malades, les incidents qui se produisent au cours du service : « Nuit calme, nuit agitée. Le malade a hurlé, il a dormi paisiblement. L'aliéné X... a tué son gardien... »

Il faudrait tout un volume pour relater les scènes tragiques qui se déroulent à l'asile et dont les infirmiers sont les victimes. Tout au moins la mort de Caudac ne fut pas inutile. Elle a servi de drame à Villejuif, deux veilleurs furent pressés à la surveillance des fous.

Cependant un seul gardien, en certains établissements, assure le service de nuit dans des dortoirs qui abritent 80 à 100 malades.

Et l'insuffisance du personnel n'est pas la seule cause des agressions qui ensanglantent les asiles.

Les médecins considèrent le travail manuel comme un exercice salutaire aux aliénés. Aussi, dans chaque asile, les emploie-on à des besognes collectives. Des fous réputés « tranquilles » sont occupés aux cuisines : on met ainsi en leur possession des couteaux avec lesquels ils se procurent le plaisir ou blessent ceux qui les entourent.

On les emploie aussi aux travaux agricoles. A Saint-Alban (Lozère), des vénéneries de l'asile moissonnaient un champ de blé sous la direction de l'agent Christophe Bouchard. Depuis longtemps, l'un des malades, Jacques Coffard, avait voulu s'emparer de la faucille au gardien et proférait des menaces de mort à son adresse. Bouchard, en les entendant, souriait et haussait les épaules. N'était-il pas habitué à de telles manifestations ? Un jour l'aliéné ramassa sur le chemin une énorme pierre et la lança à la tête de Bouchard. Celui-ci tomba sans se plaindre. On crut mort, il n'était qu'évanoui. Il reprit bientôt son service et se trouva face à face avec son ennemi.

Un matin, dans une courte, le forcené se précipita sur le gardien le couteau ouvert à la main. Bouchard vit l'attaque et put éviter. On désarma le malade, on le mit durant quelques semaines en observation, puis il reprit sa place au quartier, et par une belle matinée d'août, les pensionnaires s'en furent aux champs couper les blés.

Coffard, lui, ne moissonna pas. Mais il se servit quand même de sa faucille. Il planta, entre les épaules du gardien qui, mortellement blessé cette fois, s'affaissa dans une flaque de sang.

Alors seulement l'administration comprit que Coffard n'était pas un « malade tranquille ». Elle l'interna dans une cellule et le classe comme « aliéné furieux ».

Le programme turc

Si les concidences que l'ambassadeur de Turquie à Berlin vient de faire au *Berliner Tageblatt* sont exactes, elles indiquent chez le gouvernement ottoman, elles indiquent chez celui-ci une résolution et une initiative qu'on n'osait plus espérer. Depuis plus d'un siècle, la Turquie a adopté vis-à-vis de l'Europe une attitude passive et soumise, acceptant sans réclamation tout ce qu'il plaisait aux puissances lui imposer, obéissant scrupuleusement aux décisions des congrès et renonçant même, pour ne point déplaire à l'Europe, aux fruits de ses propres victoires, comme on l'a vu dans la récente ruée grecque.

Aujourd'hui, tout semble changé. Si la Turquie n'a point répondu aux provocations de la Bulgarie et de l'Autriche-Hongrie par une déclaration de guerre, ce n'est pas seulement parce que ses forces militaires étaient insuffisamment préparées ; c'est aussi parce qu'elle avait une confiance sincère dans la loyauté et dans la justice de l'Europe. Quand le programme turc ne pouvait s'obtenir, elle redoutait d'être une fois de plus la victime de ces sortes d'arrangements et elle acceptait d'entrer en négociations directes avec la Bulgarie et avec l'Autriche. Mais les dernières nouvelles nous laissent entendre que ces négociations n'ont pas été jusqu'à présent fructueuses. On ne peut donc se rendre compte de la portée, de l'importance, de l'idée d'une conférence internationale.

Mais son attitude du début n'en est pas moins profondément modifiée. Si elle va à la conférence, la Turquie ne s'y présente plus en nation humiliée et docile. Elle revendique pour elle-même et pour ses alliés des compensations incontestables. Elle affirme ses volontés, et réclame justice. Le programme élaboré à Londres ne lui convient pas ; elle formule le sien. Et c'est là ce qui y a de vraiment nouveau dans l'histoire diplomatique de la Turquie : en posant elle-même les bases de la conférence, en fixant les limites de la discussion, elle se donne le sens et la portée, c'est elle qui mène l'Europe et qui préside le chœur des puissances.

D'ailleurs, le programme turc, tel que le publie le *Berliner Tageblatt*, est d'une modération, d'une sagesse et d'une prudence si parfaitement calculées que ni l'Autriche, ni la Bulgarie, ni la Roumanie n'ont pu refuser ses concessions sans considérables. La Turquie reconnaît comme des faits accomplis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la déclaration de l'indépendance bulgare. Elle demande-t-elle en échange ? Elle demande que la Bulgarie reste liée aux intérêts *status quo* de la Turquie ; elle demande qu'un accord soit conclu sur la question du tribut de la Roumélie orientale ; à l'Autriche, elle demande l'évacuation immédiate du Sandjak de Novi-Bazar, et le droit de placer en Autriche une partie de son prochain emprunt ; elle demande le maintien de *status quo* en Crète et en Serbie ; elle demande des garanties sérieuses pour la protection de ses frontières. A l'ensemble des puissances, la Turquie accorde l'égalité des droits pour les chrétiens et les musulmans en Macédoine, et demande en retour la suppression de la juridiction consulaire et des privilèges postaux.

Quant à la Roumélie orientale, dans ce programme pour que les concessions et les réclamations se contrebalancent mutuellement. Il écarte nettement toute idée de compensation à donner à la Serbie ou au Monténégro ; car la Porte estime sans doute avec quelque justice que si ces deux pays ont été lésés par l'acte de l'Autriche, c'est à l'Autriche seule qu'il appartient d'apaiser les colères de ses voisins. A l'égard de la Bulgarie, la principale réclamation de la Turquie, si elle est fort raisonnable en principe, n'en soulève pas moins de graves difficultés. Si la Bulgarie est libérée de l'empire, si le tribut de 3 millions de francs que payait régulièrement cette dernière province à la caisse de la Dette ottomane disparaît, il est indéniable que le gage offert par la Turquie à ses créanciers diminue sensiblement de valeur. La Bulgarie et la Roumélie orientale sont liées aux engagements financiers de la Turquie et celle-ci ne peut se résoudre à admettre qu'elles en soient brusquement déliées, sans compensation équivalente. Mais, si ce raisonnement est juste en lui-même, comment la Bulgarie l'accepterait-elle sans reconnaître en même temps qu'elle est encore, par quelque côté, la vassale de la Porte ? Et c'est ce que ni le gouvernement de Sofia, ni l'opinion publique bulgare, n'admettront jamais. Enfin, sans parler des difficultés qui naîtront en Crète si l'annexion à la Grèce n'est pas prononcée, les puissances accepteraient-elles de payer la rançon de l'Autriche et de l'indépendance bulgare par l'abandon de leurs propres privilèges ? C'est plus que douteux.

Le programme de la Turquie a dû être donc très sensiblement de celui qui est énoncé ci-dessus, comme par l'ambassadeur à la Russie et à la France. Mais, malgré toutes les différences de détail, il y a un point qui paraît désormais acquis : c'est la reconnaissance par la Turquie de l'indépendance bulgare et de l'annexion de Bosnie-Herzégovine à l'Autriche. La plus sérieuse et la plus délicate des difficultés se trouve donc définitivement écartée du champ des discussions diplomatiques. Sans méconnaître tout ce que les autres questions ont de complexe et d'irritant, il n'est peut-être pas déraisonnable d'espérer que l'entente se fera par des concessions mutuelles entre les diverses tendances et les divers programmes.

Notons enfin qu'au moment même où ces nouvelles nous arrivent d'Orient, le roi de Grèce a eu, ce matin, avec M. Clemenceau, un entretien qui n'a pas duré moins d'une heure et demi. Il n'est pas difficile de soupçonner que la crise orientale et surtout les affaires de Crète ont fait l'objet essentiel de ce long entretien. — C. V.

croît chaque année l'effectif des gardiens ne suit pas la progression correspondante.

Alors les infirmiers en pleine santé, en pleine vie isolés au milieu des malades sont leurs victimes.

Certes, il conviendrait de louer sans réserve le régime de douceur institué en faveur des aliénés. Jadis on frappait, on martyrisait ces malheureux que l'on croyait « possédés du démon ». Aujourd'hui, on leur prodigue, en même temps que les soins les plus soignés, les traitements les plus efficaces de la thérapeutique. Mais la société doit compléter cette grande mesure d'humanité. Elle doit se solliciter aux gardiens de fous. Elle doit renforcer le nombre, améliorer la situation matérielle de ces humbles qui accomplissent la plus ingrate des professions et meurent sans gloire pour un salaire mensuel de 16 fr.

Dans un prochain article, nous donnerons la situation, plus précaire encore, des gardiennes de folles.

Léon et Maurice BONNEFF.

Affaires Extérieures

LE PROGRAMME TURC

Si les concidences que l'ambassadeur de Turquie à Berlin vient de faire au *Berliner Tageblatt* sont exactes, elles indiquent chez le gouvernement ottoman, elles indiquent chez celui-ci une résolution et une initiative qu'on n'osait plus espérer. Depuis plus d'un siècle, la Turquie a adopté vis-à-vis de l'Europe une attitude passive et soumise, acceptant sans réclamation tout ce qu'il plaisait aux puissances lui imposer, obéissant scrupuleusement aux décisions des congrès et renonçant même, pour ne point déplaire à l'Europe, aux fruits de ses propres victoires, comme on l'a vu dans la récente ruée grecque.

Aujourd'hui, tout semble changé. Si la Turquie n'a point répondu aux provocations de la Bulgarie et de l'Autriche-Hongrie par une déclaration de guerre, ce n'est pas seulement parce que ses forces militaires étaient insuffisamment préparées ; c'est aussi parce qu'elle avait une confiance sincère dans la loyauté et dans la justice de l'Europe. Quand le programme turc ne pouvait s'obtenir, elle redoutait d'être une fois de plus la victime de ces sortes d'arrangements et elle acceptait d'entrer en négociations directes avec la Bulgarie et avec l'Autriche. Mais les dernières nouvelles nous laissent entendre que ces négociations n'ont pas été jusqu'à présent fructueuses. On ne peut donc se rendre compte de la portée, de l'importance, de l'idée d'une conférence internationale.

Mais son attitude du début n'en est pas moins profondément modifiée. Si elle va à la conférence, la Turquie ne s'y présente plus en nation humiliée et docile. Elle revendique pour elle-même et pour ses alliés des compensations incontestables. Elle affirme ses volontés, et réclame justice. Le programme élaboré à Londres ne lui convient pas ; elle formule le sien. Et c'est là ce qui y a de vraiment nouveau dans l'histoire diplomatique de la Turquie : en posant elle-même les bases de la conférence, en fixant les limites de la discussion, elle se donne le sens et la portée, c'est elle qui mène l'Europe et qui préside le chœur des puissances.

D'ailleurs, le programme turc, tel que le publie le *Berliner Tageblatt*, est d'une modération, d'une sagesse et d'une prudence si parfaitement calculées que ni l'Autriche, ni la Bulgarie, ni la Roumanie n'ont pu refuser ses concessions sans considérables. La Turquie reconnaît comme des faits accomplis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la déclaration de l'indépendance bulgare. Elle demande-t-elle en échange ? Elle demande que la Bulgarie reste liée aux intérêts *status quo* de la Turquie ; elle demande qu'un accord soit conclu sur la question du tribut de la Roumélie orientale ; à l'Autriche, elle demande l'évacuation immédiate du Sandjak de Novi-Bazar, et le droit de placer en Autriche une partie de son prochain emprunt ; elle demande le maintien de *status quo* en Crète et en Serbie ; elle demande des garanties sérieuses pour la protection de ses frontières. A l'ensemble des puissances, la Turquie accorde l'égalité des droits pour les chrétiens et les musulmans en Macédoine, et demande en retour la suppression de la juridiction consulaire et des privilèges postaux.

Quant à la Roumélie orientale, dans ce programme pour que les concessions et les réclamations se contrebalancent mutuellement. Il écarte nettement toute idée de compensation à donner à la Serbie ou au Monténégro ; car la Porte estime sans doute avec quelque justice que si ces deux pays ont été lésés par l'acte de l'Autriche, c'est à l'Autriche seule qu'il appartient d'apaiser les colères de ses voisins. A l'égard de la Bulgarie, la principale réclamation de la Turquie, si elle est fort raisonnable en principe, n'en soulève pas moins de graves difficultés. Si la Bulgarie est libérée de l'empire, si le tribut de 3 millions de francs que payait régulièrement cette dernière province à la caisse de la Dette ottomane disparaît, il est indéniable que le gage offert par la Turquie à ses créanciers diminue sensiblement de valeur. La Bulgarie et la Roumélie orientale sont liées aux engagements financiers de la Turquie et celle-ci ne peut se résoudre à admettre qu'elles en soient brusquement déliées, sans compensation équivalente. Mais, si ce raisonnement est juste en lui-même, comment la Bulgarie l'accepterait-elle sans reconnaître en même temps qu'elle est encore, par quelque côté, la vassale de la Porte ? Et c'est ce que ni le gouvernement de Sofia, ni l'opinion publique bulgare, n'admettront jamais. Enfin, sans parler des difficultés qui naîtront en Crète si l'annexion à la Grèce n'est pas prononcée, les puissances accepteraient-elles de payer la rançon de l'Autriche et de l'indépendance bulgare par l'abandon de leurs propres privilèges ? C'est plus que douteux.

Le programme de la Turquie a dû être donc très sensiblement de celui qui est énoncé ci-dessus, comme par l'ambassadeur à la Russie et à la France. Mais, malgré toutes les différences de détail, il y a un point qui paraît désormais acquis : c'est la reconnaissance par la Turquie de l'indépendance bulgare et de l'annexion de Bosnie-Herzégovine à l'Autriche. La plus sérieuse et la plus délicate des difficultés se trouve donc définitivement écartée du champ des discussions diplomatiques. Sans méconnaître tout ce que les autres questions ont de complexe et d'irritant, il n'est peut-être pas déraisonnable d'espérer que l'entente se fera par des concessions mutuelles entre les diverses tendances et les divers programmes.

Notons enfin qu'au moment même où ces nouvelles nous arrivent d'Orient, le roi de Grèce a eu, ce matin, avec M. Clemenceau, un entretien qui n'a pas duré moins d'une heure et demi. Il n'est pas difficile de soupçonner que la crise orientale et surtout les affaires de Crète ont fait l'objet essentiel de ce long entretien. — C. V.

croît chaque année l'effectif des gardiens ne suit pas la progression correspondante.

Alors les infirmiers en pleine santé, en pleine vie isolés au milieu des malades sont leurs victimes.

Certes, il conviendrait de louer sans réserve le régime de douceur institué en faveur des aliénés. Jadis on frappait, on martyrisait ces malheureux que l'on croyait « possédés du démon ». Aujourd'hui, on leur prodigue, en même temps que les soins les plus soignés, les traitements les plus efficaces de la thérapeutique. Mais la société doit compléter cette grande mesure d'humanité. Elle doit se solliciter aux gardiens de fous. Elle doit renforcer le nombre, améliorer la situation matérielle de ces humbles qui accomplissent la plus ingrate des professions et meurent sans gloire pour un salaire mensuel de 16 fr.

Dans un prochain article, nous donnerons la situation, plus précaire encore, des gardiennes de folles.

Léon et Maurice BONNEFF.

Affaires Extérieures

LE PROGRAMME TURC

Si les concidences que l'ambassadeur de Turquie à Berlin vient de faire au *Berliner Tageblatt* sont exactes, elles indiquent chez le gouvernement ottoman, elles indiquent chez celui-ci une résolution et une initiative qu'on n'osait plus espérer. Depuis plus d'un siècle, la Turquie a adopté vis-à-vis de l'Europe une attitude passive et soumise, acceptant sans réclamation tout ce qu'il plaisait aux puissances lui imposer, obéissant scrupuleusement aux décisions des congrès et renonçant même, pour ne point déplaire à l'Europe, aux fruits de ses propres victoires, comme on l'a vu dans la récente ruée grecque.

Aujourd'hui, tout semble changé. Si la Turquie n'a point répondu aux provocations de la Bulgarie et de l'Autriche-Hongrie par une déclaration de guerre, ce n'est pas seulement parce que ses forces militaires étaient insuffisamment préparées ; c'est aussi parce qu'elle avait une confiance sincère dans la loyauté et dans la justice de l'Europe. Quand le programme turc ne pouvait s'obtenir, elle redoutait d'être une fois de plus la victime de ces sortes d'arrangements et elle acceptait d'entrer en négociations directes avec la Bulgarie et avec l'Autriche. Mais les dernières nouvelles nous laissent entendre que ces négociations n'ont pas été jusqu'à présent fructueuses. On ne peut donc se rendre compte de la portée, de l'importance, de l'idée d'une conférence internationale.

Mais son attitude du début n'en est pas moins profondément modifiée. Si elle va à la conférence, la Turquie ne s'y présente plus en nation humiliée et docile. Elle revendique pour elle-même et pour ses alliés des compensations incontestables. Elle affirme ses volontés, et réclame justice. Le programme élaboré à Londres ne lui convient pas ; elle formule le sien. Et c'est là ce qui y a de vraiment nouveau dans l'histoire diplomatique de la Turquie : en posant elle-même les bases de la conférence, en fixant les limites de la discussion, elle se donne le sens et la portée, c'est elle qui mène l'Europe et qui préside le chœur des puissances.

D'ailleurs, le programme turc, tel que le publie le *Berliner Tageblatt*, est d'une modération, d'une sagesse et d'une prudence si parfaitement calculées que ni l'Autriche, ni la Bulgarie, ni la Roumanie n'ont pu refuser ses concessions sans considérables. La Turquie reconnaît comme des faits accomplis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la déclaration de l'indépendance bulgare. Elle demande-t-elle en échange ? Elle demande que la Bulgarie reste liée aux intérêts *status quo* de la Turquie ; elle demande qu'un accord soit conclu sur la question du tribut de la Roumélie orientale ; à l'Autriche, elle demande l'évacuation immédiate du Sandjak de Novi-Bazar, et le droit de placer en Autriche une partie de son prochain emprunt ; elle demande le maintien de *status quo* en Crète et en Serbie ; elle demande des garanties sérieuses pour la protection de ses frontières. A l'ensemble des puissances, la Turquie accorde l'égalité des droits pour les chrétiens et les musulmans en Macédoine, et demande en retour la suppression de la juridiction consulaire et des privilèges postaux.

Quant à la Roumélie orientale, dans ce programme pour que les concessions et les réclamations se contrebalancent mutuellement. Il écarte nettement toute idée de compensation à donner à la Serbie ou au Monténégro ; car la Porte estime sans doute avec quelque justice que si ces deux pays ont été lésés par l'acte de l'Autriche, c'est à l'Autriche seule qu'il appartient d'apaiser les colères de ses voisins. A l'égard de la Bulgarie, la principale réclamation de la Turquie, si elle est fort raisonnable en principe, n'en soulève pas moins de graves difficultés. Si la Bulgarie est libérée de l'empire, si le tribut de 3 millions de francs que payait régulièrement cette dernière province à la caisse de la Dette ottomane disparaît, il est indéniable que le gage offert par la Turquie à ses créanciers diminue sensiblement de valeur. La Bulgarie et la Roumélie orientale sont liées aux engagements financiers de la Turquie et celle-ci ne peut se résoudre à admettre qu'elles en soient brusquement déliées, sans compensation équivalente. Mais, si ce raisonnement est juste en lui-même, comment la Bulgarie l'accepterait-elle sans reconnaître en même temps qu'elle est encore, par quelque côté, la vassale de la Porte ? Et c'est ce que ni le gouvernement de Sofia, ni l'opinion publique bulgare, n'admettront jamais. Enfin, sans parler des difficultés qui naîtront en Crète si l'annexion à la Grèce n'est pas prononcée, les puissances accepteraient-elles de payer la rançon de l'Autriche et de l'indépendance bulgare par l'abandon de leurs propres privilèges ? C'est plus que douteux.

Le programme de la Turquie a dû être donc très sensiblement de celui qui est énoncé ci-dessus, comme par l'ambassadeur à la Russie et à la France. Mais, malgré toutes les différences de détail, il y a un point qui paraît désormais acquis : c'est la reconnaissance par la Turquie de l'indépendance bulgare et de l'annexion de Bosnie-Herzégovine à l'Autriche. La plus sérieuse et la plus délicate des difficultés se trouve donc définitivement écartée du champ des discussions diplomatiques. Sans méconnaître tout ce que les autres questions ont de complexe et d'irritant, il n'est peut-être pas déraisonnable d'espérer que l'entente se fera par des concessions mutuelles entre les diverses tendances et les divers programmes.

Notons enfin qu'au moment même où ces nouvelles nous arrivent d'Orient, le roi de Grèce a eu, ce matin, avec M. Clemenceau, un entretien qui n'a pas duré moins d'une heure et demi. Il n'est pas difficile de soupçonner que la crise orientale et surtout les affaires de Crète ont fait l'objet essentiel de ce long entretien. — C. V.

croît chaque année l'effectif des gardiens ne suit pas la progression correspondante.

Alors les infirmiers en pleine santé, en pleine vie isolés au milieu des malades sont leurs victimes.

Certes, il conviendrait de louer sans réserve le régime de douceur institué en faveur des aliénés. Jadis on frappait, on martyrisait ces malheureux que l'on croyait « possédés du démon ». Aujourd'hui, on leur prodigue, en même temps que les soins les plus soignés, les traitements les plus efficaces de la thérapeutique. Mais la société doit compléter cette grande mesure d'humanité. Elle doit se solliciter aux gardiens de fous. Elle doit renforcer le nombre, améliorer la situation matérielle de ces humbles qui accomplissent la plus ingrate des professions et meurent sans gloire pour un salaire mensuel de 16 fr.

Dans un prochain article, nous donnerons la situation, plus précaire encore, des gardiennes de folles.

Léon et Maurice BONNEFF.

Affaires Extérieures

LE PROGRAMME TURC

Si les concidences que l'ambassadeur de Turquie à Berlin vient de faire au *Berliner Tageblatt* sont exactes, elles indiquent chez le gouvernement ottoman, elles indiquent chez celui-ci une résolution et une initiative qu'on n'osait plus espérer. Depuis plus d'un siècle, la Turquie a adopté vis-à-vis de l'Europe une attitude passive et soumise, acceptant sans réclamation tout ce qu'il plaisait aux puissances lui imposer, obéissant scrupuleusement aux décisions des congrès et renonçant même, pour ne point déplaire à l'Europe, aux fruits de ses propres victoires, comme on l'a vu dans la récente ruée grecque.

Aujourd'hui, tout semble changé. Si la Turquie n'a point répondu aux provocations de la Bulgarie et de l'Autriche-Hongrie par une déclaration de guerre, ce n'est pas seulement parce que ses forces militaires étaient insuffisamment préparées ; c'est aussi parce qu'elle avait une confiance sincère dans la loyauté et dans la justice de l'Europe. Quand le programme turc ne pouvait s'obtenir, elle redoutait d'être une fois de plus la victime de ces sortes d'arrangements et elle acceptait d'entrer en négociations directes avec la Bulgarie et avec l'Autriche. Mais les dernières nouvelles nous laissent entendre que ces négociations n'ont pas été jusqu'à présent fructueuses. On ne peut donc se rendre compte de la portée, de l'importance, de l'idée d'une conférence internationale.

Mais son attitude du début n'en est pas moins profondément modifiée. Si elle va à la conférence, la Turquie ne s'y présente plus en nation humiliée et docile. Elle revendique pour elle-même et pour ses alliés des compensations incontestables. Elle affirme ses volontés, et réclame justice. Le programme élaboré à Londres ne lui convient pas ; elle formule le sien. Et c'est là ce qui y a de vraiment nouveau dans l'histoire diplomatique de la Turquie : en posant elle-même les bases de la conférence, en fixant les limites de la discussion, elle se donne le sens et la portée, c'est elle qui mène l'Europe et qui préside le chœur des puissances.

D'ailleurs, le programme turc, tel que le publie le *Berliner Tageblatt*, est d'une modération, d'une sagesse et d'une prudence si parfaitement calculées que ni l'Autriche, ni la Bulgarie, ni la Roumanie n'ont pu refuser ses concessions sans considérables. La Turquie reconnaît comme des faits accomplis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la déclaration de l'indépendance bulgare. Elle demande-t-elle en échange ? Elle demande que la Bulgarie reste liée aux intérêts *status quo* de la Turquie ; elle demande qu'un accord soit conclu sur la question du tribut de la Roumélie orientale ; à l'Autriche, elle demande l'évacuation immédiate du Sandjak de Novi-Bazar, et le droit de placer en Autriche une partie de son prochain emprunt ; elle demande le maintien de *status quo* en Crète et en Serbie ; elle demande des garanties sérieuses pour la protection de ses frontières. A l'ensemble des puissances, la Turquie accorde l'égalité des droits pour les chrétiens et les musulmans en Macédoine, et demande en retour la suppression de la juridiction consulaire et des privilèges postaux.

Quant à la Roumélie orientale, dans ce programme pour que les concessions et les réclamations se contrebalancent mutuellement. Il écarte nettement toute idée de compensation à donner à la Serbie ou au Monténégro ; car la Porte estime sans doute avec quelque justice que si ces deux pays ont été lésés par l'acte de l'Autriche, c'est à l'Autriche seule qu'il appartient d'apaiser les colères de ses voisins. A l'égard de la Bulgarie, la principale réclamation de la Turquie, si elle est fort raisonnable en principe, n'en soulève pas moins de graves difficultés. Si la Bulgarie est libérée de l'empire, si le tribut de 3 millions de francs que payait régulièrement cette dernière province à la caisse de la Dette ottomane disparaît, il est indéniable que le gage offert par la Turquie à ses créanciers diminue sensiblement de valeur. La Bulgarie et la Roumélie orientale sont liées aux engagements financiers de la Turquie et celle-ci ne peut se résoudre à admettre qu'elles en soient brusquement déliées, sans compensation équivalente. Mais, si ce raisonnement est juste en lui-même, comment la Bulgarie l'accepterait-elle sans reconnaître en même temps qu'elle est encore, par quelque côté, la vassale de la Porte ? Et c'est ce que ni le gouvernement de Sofia, ni l'opinion publique bulgare, n'admettront jamais. Enfin, sans parler des difficultés qui naîtront en Crète si l'annexion à la Grèce n'est pas prononcée, les puissances accepteraient-elles de payer la rançon de l'Autriche et de l'indépendance bulgare par l'abandon de leurs propres privilèges ? C'est plus que douteux.

Le programme de la Turquie a dû être donc très sensiblement de celui qui est énoncé ci-dessus, comme par l'ambassadeur à la Russie et à la France. Mais, malgré toutes les différences de détail, il y a un point qui paraît désormais acquis : c'est la reconnaissance par la Turquie de l'indépendance bulgare et de l'annexion de Bosnie-Herzégovine à l'Autriche. La plus sérieuse et la plus délicate des difficultés se trouve donc définitivement écartée du champ des discussions diplomatiques. Sans méconnaître tout ce que les autres questions ont de complexe et d'irritant, il n'est peut-être pas déraisonnable d'espérer que l'entente se fera par des concessions mutuelles entre les diverses tendances et les divers programmes.

Notons enfin qu'au moment même où ces nouvelles nous arrivent d'Orient, le roi de Grèce a eu, ce matin, avec M. Clemenceau, un entretien qui n'a pas duré moins d'une heure et demi. Il n'est pas difficile de soupçonner que la crise orientale et surtout les affaires de Crète ont fait l'objet essentiel de ce long entretien. — C. V.

croît chaque année l'effectif des gardiens ne suit pas la progression correspondante.

Alors les infirmiers en pleine santé, en pleine vie isolés au milieu des malades sont leurs victimes.

Certes, il conviendrait de louer sans réserve le régime de douceur institué en faveur des aliénés. Jadis on frappait, on martyrisait ces malheureux que l'on croyait « possédés du démon ». Aujourd'hui, on leur prodigue, en même temps que les soins les plus soignés, les traitements les plus efficaces de la thérapeutique. Mais la société doit compléter cette grande mesure d'humanité. Elle doit se solliciter aux gardiens de fous. Elle doit renforcer le nombre, améliorer la situation matérielle de ces humbles qui accomplissent la plus ingrate des professions et meurent sans gloire pour un salaire mensuel de 16 fr.

Dans un prochain article, nous donnerons la situation, plus précaire encore, des gardiennes de folles.

Léon et Maurice BONNEFF.

ce avis, c'est que la plupart des paris se font maintenant au pair.

Les orateurs républicains continuent à dénoncer l'alliance des démocrates avec les libéraux et certains d'entre eux vont jusqu'à déclarer que, si M. Bryan est élu, les arbitres de la situation seront M. Samuel Gompers et ses amis de la Fédération générale du travail. — W.

JAPON

Une Conférence du Pacifique
Tokio, 24 octobre. — On assure que le Japon désire voir une Conférence des puissances ayant des intérêts dans le Pacifique se réunir pour discuter et régler les questions qui pourraient amener des complications dans l'avenir.

Aucune mesure officielle n'a encore été prise ; mais on assure que le Japon est prêt à convoquer cette conférence, si l'Angleterre et l'Amérique n'en prennent pas l'initiative.

AFRIQUE DU SUD

Convention nationale
De notre correspondant particulier :
Londres, 24 octobre. — On mande de Durban au « Morning Leader » que la discussion sur le droit électoral des indigènes se prolongera jusqu'à la semaine prochaine. On sait que dans la colonie du Cap, les indigènes jouissent de tous les droits politiques, mais qu'ils en sont privés dans les autres Etats sud-africains. Il s'agit de savoir si, pour les élections du parlement fédéral, les nègres seront privés du droit électoral, comme le demandent les députés nativistes, ou si elle leur sera accordée partout, comme le désirent les députés du Cap.

On finira peut-être par accepter le projet des députés boers qui sont partisans d'un droit accordé seulement aux nègres dans une certaine instruction. Quant au projet fondamental de fédération sud-africaine, il sera certainement adopté, en dépit de l'opposition de quelques députés du Natal. — T. M.

ITALIE

Le Mariage du duc des Abruzzes
Rome, 24 octobre. — Une division navale composée des trois plus nouveaux cuirassés, le *Vittorio Emanuele*, le *Regina Elena* et le *Nave*, va être formée sous le commandement de l'amiral Viale et fera une longue croisière dans l'Océan Atlantique, touchant les côtes de France, d'Angleterre et enfin d'Amérique.

Cette croisière est faite pour expérimenter ces unités ; mais, à Rome, le bruit court qu'elle se rattache au mariage du duc des Abruzzes et que la division escortera les nouveaux mariés à leur retour en Italie.

On sait que le duc des Abruzzes commande le cuirassé *Regina Elena*.

ALLEMAGNE

Le « Zoppeln »
Friedrichshafen, 24 octobre. — Le ballon *Zoppeln* vient d'effectuer sa deuxième ascension. On en a profité pour faire un voyage de Manzell ; il se dirige en ce moment vers le port de Friedrichshafen.

Je ne fume que le NIL

NOS
DÉPÊCHES
Par Fil Spécial

Un Discours de M. L. Bourgeois

Bordeaux, 24 octobre. — M. Léon Bourgeois, qui se devait présider cet après-midi